

DÉCISION 26 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENATURATION DU RUISSEAU DE SAULNY-WOIPPY ET DE SES AFFLUENTS

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée aux dispositifs « Milieux naturels : préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et « Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

De solliciter au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 665 161,09 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :

- une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au taux de 60 %, soit 399 096,65 €,
- une subvention de la Région Grand Est au taux de 20 %, soit 133 032,22 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250115-decis26-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 15/01/2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Travaux de renaturation du ruisseau de Saulny-Woippy et de ses affluents

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre :			Aides publiques :		
_DET	70 622,50 €	84 747,00 €	Agence de l'Eau Rhin Meuse	399 096,65 €	60,00%
_AOR	5 848,99 €	7 018,79 €	Région Grand Est	133 032,22 €	20,00%
_OPC	4 780,60 €	5 736,72 €			
_Mission complémentaire	12 550,00 €	15 060,00 €			
Dossier Loi sur l'Eau (avenant n°3)	9 050,00 €	10 860,00 €			
Travaux :					
Travaux de renaturation du ruisseau	511 190,00 €	613 428,00 €			
Divers/imprévus	51 119,00 €	61 342,80 €			
			AUTOFINANCEMENT Fonds Propres	133 032,22 €	20,00%
TOTAUX	665 161,09 €	713 446,31 €		665 161,09 €	100%